Guide du Super Parent

Les informations essentielles à avoir pour les parents d'un élève au collège.

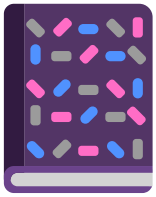

Le carnet de liaison est ESSENTIEL.

Il doit être complété et signé dès le début d'année.

Il doit être vérifié chaque semaine.

En cas de dégradation (état général, photo ou emploi du temps manquants), une punition pourra être posée et un rachat du carnet pourra être demandé.

QUE FAIRE QUAND…

…MON ENFANT EST ABSENT EN CLASSE ?

Absence imprévue : *Contacter la Vie Scolaire au plus tôt par téléphone pour annoncer l'absence. Il vous reviendra de remplir et signer le billet rose d'absence dans le carnet de liaison (les cadres bleus) que votre enfant portera au bureau Vie Scolaire le jour de son retour au collège.*

Absence prévue : *Remplissez le billet rose d'absence (les cadres bleus) et votre enfant le déposera au bureau Vie Scolaire dès que possible.*

Sauf si l'absence est annoncée à la vie scolaire, vous serez contactés par téléphone dès la première heure d'absence de votre enfant. Cela pour nous assurer que vous êtes bien au courant de la situation et obtenir un motif d'absence qui sera saisi sur Pronote sur la durée que vous annoncerez.

Sans réponse de votre part, un mél récapitulatif vous sera adressé en fin de journée.

⚠ **UN APPEL TELEPHONIQUE NE CONSTITUE PAS UNE REGULARISATION D'ABSENCE.**

UNE ABSENCE NE PEUT ETRE REGLEE QU'AVEC UN BILLET D'ABSENCE. ⚠

✅ **Une fois que le billet est récupéré par la Vie Scolaire, un tampon est posé sur la partie gauche.**

⚠ Au-delà de 4 demi-journées d'absences non régularisées, vous pourrez être contactés par le CPE référent du niveau pour une rencontre.

…MON ENFANT ARRIVE EN RETARD AU COLLEGE ?

Retard en première heure de la demi-journée : *Si votre enfant se présente au collège une fois le portail fermé, il sonne à l'accueil et doit présenter son carnet en Vie Scolaire. Un Assistant d'Éducation remplit alors la partie gauche (le cadre jaune). En tant que parent, il vous faut valider ce retard en remplissant la partie droite (le cadre bleu). Votre enfant retourne ensuite en Vie Scolaire présenter le carnet signé.*

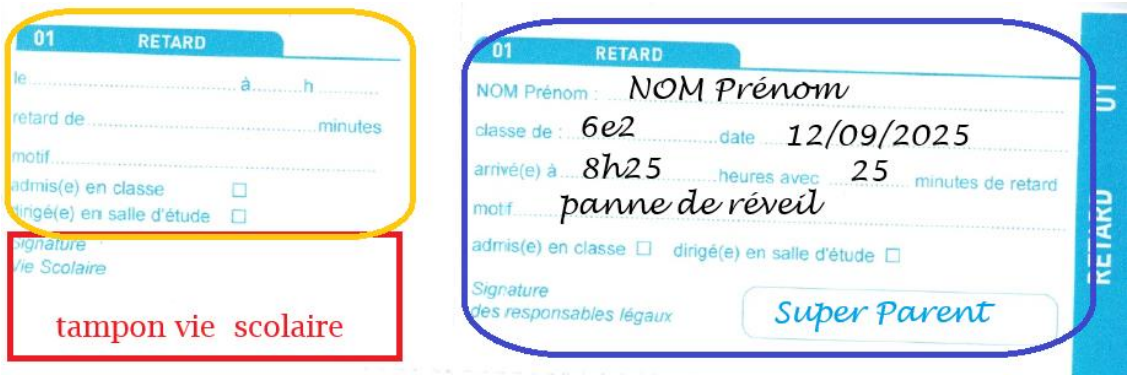

✅ **Une fois que le billet est récupéré par la Vie Scolaire, un tampon est posé sur la partie gauche.**

Retard entre deux cours : *Si votre enfant se présente en retard entre deux cours en classe, aucune régularisation ne vous sera demandée. Plusieurs possibilités :*

✔ Si un élève arrive en retard après avoir été reçu par un adulte (professeur, vie scolaire ou administration), un mot est inscrit dans le carnet de liaison à la page « En retard car retenu par un personnel de l'établissement ». Dans ce cas, le retard est automatiquement validé.

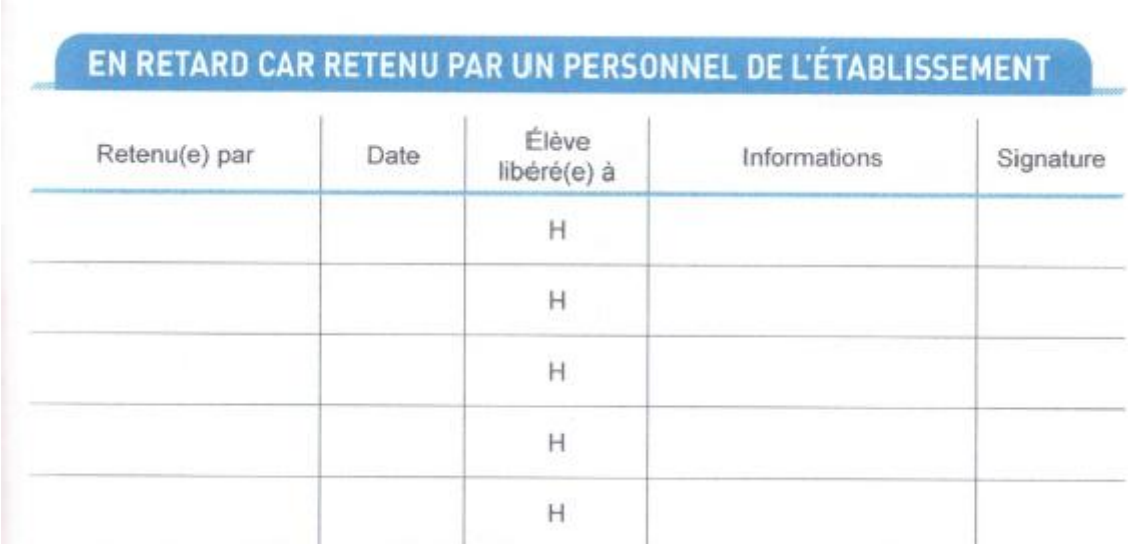

EN RETARD CAR RETENU PAR UN PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

Retenu(e) par	Date	Élève libéré(e) à	Informations	Signature
		H		
		H		
		H		
		H		
		H		

❌ Tout retard est considéré comme « Sans excuses » dès lors que l'élève n'est pas en mesure de présenter une signature d'un adulte de l'établissement dans la partie correspondante. Dans ce cas :

1. Si le retard est **inférieur** à 15minutes : il est accompagné en classe.
2. Si le retard est **supérieur** à 15minutes : il n'est pas accepté en cours et sera dirigé en étude. Il devra rattraper le cours manqué.

⚠ En cas de cumul de retards, une punition pourra être prononcée pour rattraper les cours manqués.

…JE REÇOIS UNE NOTIFICATION DE PUNITION ?

Si votre enfant reçoit une punition, vous en êtes notifié.e par mél dans la journée. Vous trouverez les circonstances en vous connectant sur Pronote, ainsi que les détails de date et heure de programmation.

Les punitions sont listées dans le règlement intérieur.

…JE REÇOIS UN APPEL A CONTRADICTOIRE POUR UNE MESURE DISCIPLINAIRE ?

En cas de problématique plus importante, vous recevrez par mél une notification d'appel à contradictoire. Dès lors, il vous sera demandé de téléphoner au collège afin de fixer un rendez-vous **sous 48h**.

Ce rendez-vous a pour objectif d'échanger avec vous sur les circonstances de l'incident, d'essayer d'en comprendre les raisons et de prendre *ensemble* les mesures nécessaires pour ne pas que cela se reproduise.

Cela conduit généralement à une **sanction** qui acte la clôture de l'incident dans un but éducatif.

⚠ Une sanction est obligatoirement décidée par le Principal ou son Adjoint. ⚠

INFORMATIONS UTILES

TROTTINETTES & VELOS

Les élèves qui viennent au collège en trottinette ou en vélo peuvent les garder dans le local à vélo ou le parvis, dans les espaces prévus.

Pour éviter les emprunts et vols, un antivol SOLIDE est obligatoire (à clé, et non à code).

Les modèles de trottinette ou vélo étant régulièrement les mêmes, les véhicules doivent impérativement être marqués (marqueur indélébile) ou gravés du nom de l'élève.

Pour éviter les bousculades, le local à vélo ouvre *après* que les autres élèves soient sortis, à la toute fin.

LES OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone, bijoux, argent, etc.) n'ont pas leur place au collège.

Les élèves sont entièrement responsables des affaires qu'ils apportent dans l'établissement.

Les téléphones doivent être éteints et rangés au fond du sac avant d'entrer dans le collège.

LA DEMI-PENSION (CANTINE)

Les élèves qui mangent à la cantine ne peuvent pas sortir sur la pause de midi. Ils passeront à la cantine à 11h45 ou bien à partir de 12h, en fonction de leur emploi du temps.

EN CAS D'ABSENCE PRÉVUE À LA CANTINE : Parce que les repas sont prévus à l'avance par le chef de cuisine, nous vous remercions d'avertir la vie scolaire au minimum 72h avant l'absence prévue pour éviter le gaspillage alimentaire.

LES CASIERS (DEMI-PENSIONNAIRES - SECTIONS SPORTIVES - BESOINS MEDICAUX)

Les élèves qui mangent à la cantine ou qui font partie de l'association ou d'une section sportive peuvent avoir un casier (partagé ou non avec un camarade). **Il reviendra aux élèves d'apporter un** cadenas à clé**.**

La demande se fait par courrier écrit à transmettre à M. Pommereau, CPE, au mois de SEPTEMBRE.

CONTACTS : NUMERO UNIQUE : 04.78.76.58.20

ce.0691480j@ac-lyon.fr

Qui dois-je contacter en cas de :

Absences et retards ➡ La vie scolaire : vs.balzac@laclasse.com

Suivi scolaire ➡ Les Conseillers Principaux d'Éducation : eric.raspaolo@laclasse.com
erwan.pommereau@laclasse.com

Documents administratifs ➡ Le secrétariat de direction

Paiement de cantine et bourses ➡ Le secrétariat d'intendance

Informations médicales ou de suivi ➡ L'infirmière, Mme Mauger